

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 16 avril 2024

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Christian NOIR (pouvoir à Pascale BERTHET), Didier BESSON (pouvoir à Franck LECOULTRE), Sabine LEROY.

Absent non excusé : Christophe FEBVRE.

Secrétaire de séance : Noëlle BALLET

Secrétaire de mairie : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 26 mars 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 26/03/2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 023 à 026 :

2/ Zone d'activité : échanges et ventes de parcelles :

Le bornage périphérique de la zone d'activités a été réalisé par le cabinet ABCD. Suite à ce bornage, il convient de délibérer pour autoriser le maire à signer les actes d'échanges et de vente auprès du notaire. Le maire présente le plan des différentes parcelles divisées, échangées et/ou cédées, avec l'APEI, M. et Mme Salet, M. et Mme Viennet et l'Association Foncière. Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

POUR à l'unanimité

3/ Subventions aux associations :

Après discussion, le conseil décide de reconduire pour 2024 les subventions aux associations, octroyées en 2023, sous réserve d'avoir reçu le bilan comptable et financier de l'année :

- ADMR : 300 €
- Association des donneurs de sang : 100 €
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens : 100 €
- Société Protectrice des Animaux : 100 €
- Association valentin Haüy : 150 €
- Fondation du Patrimoine : 100 €
- Association Sclérose en plaques : 100 €
- Association des Parents d'Elèves du Premier plateau : 300 €.

POUR à l'unanimité

4/ Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Le maire explique que, bien que notre budget soit confortable, avec une DGF supérieure de 4 000 € et une DETR pour travaux de 10 000 € par rapport au budget voté, ainsi que la vente de terrain à la Maison du Vigneron pour 60 000 €, il convient d'anticiper et tenir compte des retards de versement et des imprévus. Aussi, dans l'attente de recevoir les subventions liées aux travaux engagés, annoncées en retard, du remboursement du FCTVA et les ventes des parcelles du lotissement, le maire propose de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire, pour un montant de 300 000 € sur 12 mois, au taux effectif global de 4.938 % (marge comprise). Une ligne de trésorerie est plus souple qu'un prêt puisqu'elle permet de ne débloquer que les sommes dont on a besoin dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA et de rembourser à tout moment sans frais.

POUR à l'unanimité

5/ Travaux :

- Vy de Lyon à Mirebel : le chemin communal passant devant la ferme de M. Weber est à reprendre. Ce chemin est en bicouche et M. Weber a proposé de participer au surcoût d'un revêtement en enrobé, qui est plus résistant, car avec la configuration des lieux, il est obligé de manœuvrer sur cette partie de chemin avec ses engins agricoles, ce qui endommage plus vite la couche de roulement. Montant total du devis : 12 095 € HT. Le conseil approuve la réfection de ces travaux avec prise en charge par M. Weber du supplément lié à l'enrobé.

- Eclairage du parking de la micro crèche. Le SIDEC propose d'installer un mât qui permettra d'éclairer à la fois la place handicapée de la micro crèche et celle des commerces. Montant restant à charge à la commune : 3 786 €. Il viendra en déduction du montant des travaux de la micro crèche.
POUR à l'unanimité
- Entretien de la ligne téléphonique à Mirebel (de la station de pompage aux réservoirs) : la commune a reçu un courrier d'orange qui indique les endroits à défricher sous cette ligne. En effet, c'est normalement au propriétaire de procéder à l'entretien et élagage mais cette ligne ne sert qu'au syndicat des eaux. Il convient de contacter le SIE pour faire réaliser les travaux.
- Impasse des tilleuls à Crançot : la réfection de la voirie par la Communauté de Communes est prévue cette année. Cependant, il n'existe actuellement aucun réseau pour l'évacuation de l'eau pluviale. Une solution serait de construire un puits perdu sous voirie. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour intégrer ce puits perdu aux travaux prévus.
- Zone d'activités : un devis a été demandé pour le défrichage de la zone.

En marge de ces travaux, le maire signale que la commune a été victime d'une escroquerie. Une entreprise nous avait fourni une facture pour travaux réalisés, accompagnée d'un RIB. Dans la même journée, un mail émanant de cette entreprise nous précisait qu'elle avait changé de banque et de RIB. C'était un faux. La commune a fait le mandat et la trésorerie a payé. Une plainte a été déposée en gendarmerie avec le trésorier de Poligny.

6/ Assainissement et enfouissement des réseaux à Granges-sur-Baume :

Le maire a reçu le rapport de l'étude d'assainissement fait par le bureau d'études Réalité Environnement. Il faut rappeler que cette étude nous a été demandée (exigée) par les services de la DDT. Ce rapport précise que s'il n'y a pas de gros problèmes sur le réseau d'assainissement de Crançot, le réseau de Granges est à réhabiliter. Le diagnostic réalisé met en évidence des défauts structurels importants et un risque d'effondrement des canalisations anciennes. Il est proposé de mettre en séparatif l'intégralité du réseau d'assainissement avec la pose d'un réseau strictement réservé aux eaux usées (2200 ml) et un réseau d'eaux pluviales reprenant l'ancien réseau d'assainissement rénové (800 ml), avec à terme la création d'une station d'épuration à la place de la lagune.

Ce rapport établit une proposition de travaux à programmer sur 10 ans et présente les coûts estimatifs des travaux.

Le coût global des travaux sur les réseaux est estimé à :

- 127 500 € à Crançot comprenant essentiellement l'entretien de la station actuellement en cours et la rénovation des postes de relevage.
- 1 979 500 € à Granges sur Baume correspondant à 1 278 000€ pour l'assainissement et 574 000€ pour les eaux pluviales (hors construction station) !

Le cabinet a également réalisé le zonage d'assainissement. Il conviendra dans un premier temps de procéder à l'affichage du zonage d'assainissement pour mise à l'enquête publique.

A l'occasion de l'enquête publique une présentation des travaux à réaliser sera faite dans le cadre d'une réunion publique.

Le maire explique que le coût de ces travaux ne sera pas sans incidence sur le prix de l'eau qui devrait augmenter de 3 à 6,5 € du m³ en fonction des subventions obtenues. Les habitants de Mirebel ainsi que les habitations en assainissement individuel sur Crançot et Granges ne seront pas concernés.

Des priorités ont été définies. Le maire propose de prévoir une première tranche de travaux, à la Tournelle, Route de Crançot et chemin des Mûs, en lien avec l'aménagement futur d'un parking et le projet d'enfouissement des réseaux secs et des actions qui seront retenues après l'étude réalisée par Madame Guyoton.

Pour ce faire, il conviendra de se rapprocher du bureau d'ingénierie du Département afin de préparer les études, les dossiers de subvention, les appels d'offres...

ACCORD de principe pour cette proposition.

7/ Enfouissement des réseaux secs à Granges sur Baume

Dans le même temps, il paraît judicieux de prévoir l'enfouissement des réseaux secs. Il convient de prendre rang auprès du SIDEC pour 2025. Une première tranche pourrait se faire sur le même secteur, jusqu'au poids public.

POUR à l'unanimité

8/ Questions et informations diverses :

- Cérémonie du 8 mai : 10h30 à Mirebel et 11h15 à Crançot.
- Journée citoyenne : le 25 mai
- Vente de bois : sur le site du château à Mirebel, un arbre couché et plusieurs frênes menaçants, soit environ 10 stères (faire un lot pour soumission)
- Christian Maire et Daniel Segut ont rencontré un représentant de la Fédération d'escalade et un représentant de Jeunesse et Sport, concernant le site d'escalade à Mirebel (route de Châtillon). La convention qui avait été établie avec la commune de Mirebel a été dénoncée en 2021 ; ils souhaitent établir une nouvelle convention avec la commune pour définir les règles d'entretien (coût de 620 € annuel) et les responsabilités. Il est prévu en mai, une visite sur place avec les conseillers qui le souhaitent. Il conviendra de voir avec la Com Com si c'est à elle de gérer ce dossier dans le cadre de sa compétence sport.
- Panneaux à commander : salle polyvalente de Crançot, panneau entrée de village route de La Marre (panneau volé), panneau rue de la Pérouse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Noëlle BALLETT